

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/304 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DECHETS

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le trente octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, COLONNA Christine, DOMINICI François, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, LACAVE Mattea, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. BIANCUCCI Jean
Mme CASTELLANI Pascaline à Mme MARTELLI Benoîte
M. CHAUBON Pierre à M. MOSCONI François
M. FEDERICI Balthazar à M. DOMINICI François
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. de ROCCA SERRA Camille à M. GIORGI Antoine
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BENEDETTI Paul-Félix, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, NATALI Anne-Marie, POLI Jean-Marie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par Mmes et MM. Camille DE ROCCA SERRA, Etienne SUZZONI, Antoine GIORGI, Stéphanie GRIMALDI, Alexandra PAGNI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Anne-Marie NATALI, Antoine SINDALI, Diane BEDU, Ange SANTINI et Valérie FRANCESCHI,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et après amendement proposé par celle-ci,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité de trouver une solution pour le traitement des déchets en Corse,

CONSIDERANT que l'extension du centre d'enfouissement de Tallone avec l'installation d'une unité de Tri Mécano Biologique constitue à ce jour l'option la plus viable pour atteindre cet objectif,

CONSIDERANT que sa réalisation se heurte à la fois à l'incompatibilité avec le voisinage immédiat et avec les règles d'urbanisme autorisant l'extension soit en continuité de l'existant soit dans le cadre d'un hameau nouveau intégré à l'environnement,

CONSIDERANT que le tri à la source reste nécessairement un objectif à accentuer, et qu'il devrait constituer 40 % des déchets capturés d'ici 10 ans,

CONSIDERANT que le tri à la source et le tri mécano biologique sont à mettre en œuvre conjointement dans une logique de complémentarité,

CONSIDERANT que la Corse doit disposer de mesures dérogatoires pour assurer le traitement de ses déchets,

CONSIDERANT la délibération n° 15/123 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'implantation d'installations de traitement des déchets votée le 29 mai 2015,

CONSIDERANT la délibération n° 15/205 AC arrêtant le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux adoptée le 17 juillet 2015,

CONSIDERANT que le Gouvernement, par la voix de Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, s'était engagé à plusieurs reprises au printemps dernier à modifier la loi pour trouver une solution d'ici septembre, qu'à ce jour aucun amendement ni véhicule législatif n'a été déposé, et qu'en lieu et place d'une solution juridiquement viable, Madame Royal a fait le choix de diligenter une mission ministérielle qui n'a pas encore rendu ses conclusions,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONFIRME les options retenues à court et moyen termes dans ses récents votes en matière de traitement des déchets, à savoir la promotion du tri à la source ainsi que la création d'une unité de tri mécano biologique dans le cadre du triptyque Tri-Valorisation-Enfouissement.

REITERE, face à l'urgence de la situation du traitement des déchets en Corse, sa demande auprès des autorités compétentes pour que les constructions ou installations liées au traitement des déchets sur des sites classés ISDND qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées puissent être autorisées en Corse, en dehors des espaces proches du rivage, avec l'accord du préfet, après avis du Conseil des Sites de Corse ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI